

**Assemblée générale**

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
4 mars 2008
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 24^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 18 décembre 2007, à 10 heures

Président : M. Ali (Malaisie)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Saha

Sommaire

Point 127 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal
2006-2007 (*suite*)

Second rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal
2006 2007

Point 128 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal
2008-2009 (*suite*)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/62/L.27 :
Les océans et le droit de la mer

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

07-64850 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 127 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (suite)

Second rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007
(A/62/575 et A/62/589)

1. **M. Sach** (Contrôleur) présente le second rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (A/62/575), qui donne une estimation du montant définitif que devraient atteindre les dépenses de l'exercice biennal 2006-2007, compte tenu de l'écart entre les taux d'inflation, les taux de change et les ajustements au titre du coût de la vie effectifs et les hypothèses retenues au moment de l'approbation du premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/61/593).

2. Le rapport présente les dépenses effectivement engagées au cours des 22 premiers mois de l'exercice et les dépenses prévues pour les deux derniers mois. Les estimations traduisent une diminution nette de 126,1 millions de dollars des besoins de financement, résultant d'une baisse de 113,2 millions de dollars des dépenses conjuguée à une augmentation de 12,9 millions de dollars des recettes. La diminution nette de 113,2 millions de dollars des dépenses s'explique essentiellement par des ajustements à la baisse opérés dans trois chapitres du budget, à savoir une réduction de 15,4 millions de dollars au chapitre 2, tenant principalement à des économies réalisées sur les postes des services linguistiques et au titre du personnel temporaire recruté pour les réunions, une baisse de 80,5 millions de dollars au chapitre 3, liée essentiellement à une diminution des dépenses afférentes aux missions politiques spéciales, et une réduction de 23,2 millions de dollars au chapitre 33, tenant à la lenteur des recrutements et des activités connexes réalisées pour le Département de la sûreté et de la sécurité.

3. L'un des facteurs à l'origine des vacances de postes est l'évolution défavorable des taux de change, qui a entraîné une augmentation des dépenses de 42 millions de dollars, partiellement compensée par une diminution de 8,6 millions de dollars résultant de la baisse de l'inflation. Les mouvements défavorables des taux de change du dollar vis-à-vis du franc suisse et de l'euro ont entraîné des dépassements de 20,2 millions

de dollars et 10,4 millions de dollars respectivement. Par ailleurs, les vacances de poste ont contribué à une sous-utilisation, d'un montant de 76 millions de dollars, des crédits ouverts pour les postes.

4. Les dépenses imprévues et extraordinaires engagées conformément aux dispositions de la résolution 60/249 de l'Assemblée générale se sont montées à 2,9 millions de dollars et correspondent pour l'essentiel à des engagements ayant trait au maintien de la paix et de la sécurité (2,3 millions de dollars) et aux activités de la Cour internationale de justice (547 700 dollars).

5. Conformément aux dispositions de la résolution 60/283 de l'Assemblée générale, le rapport fait le point sur l'expérience des transferts de postes. Dans cette résolution, l'Assemblée générale avait décidé que cette expérience ne se poursuivrait pas au-delà de l'exercice biennal en cours. Elle avait également donné au Secrétaire général une certaine marge de manœuvre dans l'exécution du budget. Conformément aux dispositions de la résolution, des informations sur l'utilisation de tous les engagements de dépenses faits au titre de cette latitude budgétaire sont fournies au paragraphe 33 du rapport sur l'exécution du budget-programme.

6. Les estimations finales pour l'exercice biennal 2006-2007 s'élèvent à 4 188 800 000 dollars pour les dépenses et 505,1 millions de dollars pour les recettes. Ces chiffres, s'ils sont approuvés par la Commission, serviront de base pour calculer le montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2006-2007.

7. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/62/589), félicite le Secrétaire général, au nom du Comité, de la clarté et de la concision de son rapport sur les aspects financiers de l'exécution du budget-programme. Le Comité regrette cependant que le rapport ait été publié tardivement car cela gêne le bon déroulement des travaux de l'Assemblée générale et il demande qu'à l'avenir, un effort soit fait pour que les premier et second rapports sur l'exécution du budget-programme paraissent au cours de la première semaine du mois de décembre.

8. Le Comité consultatif constate que les taux de vacance de poste effectifs pour la catégorie des administrateurs et pour celle des agents des services généraux sont nettement plus élevés que ceux prévus

au budget. De tels écarts montrent bien que les hypothèses budgétaires doivent être examinées de près. Des mesures doivent être prises à cet égard et il conviendra d'en rendre compte dans le second rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009.

9. Le montant inscrit au titre des frais de voyage du personnel est en augmentation nette de 8,5 millions de dollars. À ce propos, le Comité consultatif signale que 11 chapitres du budget ont enregistré un dépassement de plus de 25 % des crédits ouverts au titre des frais de voyage du personnel. Il persiste à penser que les voyages des fonctionnaires pourraient être considérablement réduits si la visioconférence et les autres moyens de communication électronique étaient davantage utilisés. Cela dit, il est conscient que dans certains cas, il peut être nécessaire de disposer de ressources supplémentaires pour couvrir des frais de voyage qui ne sont pas prévus au budget. Le Comité recommande donc que l'on procède à une analyse des causes qui sont à l'origine des dépassements de crédits au titre des frais de voyage du personnel lorsqu'ils se produisent au cours d'exercices biennaux consécutifs.

10. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note du second rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007.

Point 128 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (suite)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/62/L.27 : Les océans et le droit de la mer (A/62/7/Add.27; A/C.5/62/16)

11. **M. Thatchachawalit** (Division de la planification des programmes et du budget), présentant l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/62/L.27 relatif aux océans et au droit de la mer (A/C.5/62/16), indique qu'en application des paragraphes 26 et 49 du projet de résolution A/62/L.27, l'Assemblée générale priera le Secrétaire général de convoquer une réunion spéciale des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer à New York du 13 au 20 juin 2008 et d'assurer à cette occasion les services nécessaires. Par ailleurs, elle approuvera la convocation par le Secrétaire général, du 17 mars au 18 avril 2008 et du 11 août au 12 septembre 2008, respectivement, des vingt et unième et vingt-deuxième sessions de la

Commission des limites du plateau continental, à New York.

12. Conformément aux dispositions des paragraphes 46 et 47 du même projet de résolution, l'Assemblée approuvera la requête adressée par la Réunion des États parties à la Convention au Secrétaire général de prendre des mesures, avant la vingt et unième session de la Commission, pour renforcer les capacités de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, qui assure le secrétariat de la Commission, afin d'améliorer l'appui et l'assistance apportés à la Commission et à ses sous-commissions. En outre, l'Assemblée générale priera instamment le Secrétaire général de continuer à prendre toutes les mesures nécessaires pour que la Commission puisse remplir les fonctions qui sont les siennes en vertu de la Convention.

13. Les réunions prévues aux paragraphes 26 et 49 du projet de résolution représenteront, du point de vue des services de conférence à fournir, une augmentation nette de 12 réunions, certaines figurant déjà dans le calendrier des réunions de 2008. Le coût intégral de ces services est estimé à 174 300 dollars.

14. Les dépenses à prévoir au titre du renforcement des capacités de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer sont estimées à 1 962 100 dollars, pour l'achat d'un logiciel, les services de traitement des données et les services d'infrastructure et la formation correspondante.

15. Des efforts seront faits pour que les dépenses additionnelles au titre des services de conférence soient couvertes par les montants prévus dans le budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/62/L.27, des ressources additionnelles d'un montant de 1 962 100 dollars seront nécessaires au chapitre 8 (Affaires juridiques) du projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009, à imputer sur le fonds de réserve.

16. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/62/7/Add.27), indique que ce dernier recommande à la Cinquième Commission de faire savoir à l'Assemblée générale que si elle adopte le projet de résolution A/62/L.27, des ressources additionnelles d'un montant total de 1 962 100 dollars seront nécessaires au chapitre 8 (Affaires juridiques)

du projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009. Le Comité consultatif recommande l'approbation d'un montant supplémentaire de 1 962 100 dollars au chapitre 8 pour l'exercice biennal 2008-2009, à imputer sur le fonds de réserve.

17. **M. Sena** (Brésil) dit que sa délégation approuve pleinement les ressources demandées au titre des océans et du droit de la mer.

La séance est levée à 10 h 35.